



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN MARS 2018

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

En mars 2018, le BCNUDH a documenté 406 violations des droits de l'homme en RDC, soit une nouvelle baisse importante par rapport aux 525 violations documentées en janvier 2018. Toutefois, les chiffres du premier trimestre 2018 (1.625 violations) sont en augmentation par rapport à ceux du premier trimestre 2017 (1.435 violations). Les agents de l'Etat sont responsables de près de 70% de ces violations, tandis que plus de 30% ont été perpétrées par les groupes armés. Bien que le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires par des agents de l'Etat (31 victimes) et d'exécutions sommaires par des groupes armés (53 victimes) soit en baisse, il demeure préoccupant.

Près de 75% des violations ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (306 violations), entraînant la mort d'au moins 80 civils, dont 16 femmes. Pour le cinquième mois consécutif, les agents de l'Etat ont commis plus de violations (60%) que les groupes armés (40%) dans les zones en conflit. Parmi toutes les parties au conflit, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont les principaux responsables des violations dans ces provinces (34%), tandis que les combattants Maï-Maï Mazembe sont les principaux responsables parmi les groupes armés (8%). Près de 45% de ces violations ont été documentées dans la province du Nord-Kivu (137 violations), qui reste la plus affectée, suivie du Sud-Kivu et du Kasai (36 violations chacune). Le nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit (13 femmes et 19 filles), bien qu'en baisse, continue d'être aussi un sujet de préoccupation.

Dans les provinces non affectées par le conflit, 100 violations des droits de l'homme (25% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) sont responsables de la moitié de ces violations. A l'instar des mois précédents, la plupart de ces violations ont été documentées dans les seules provinces du Haut-Katanga (40%), du Kongo Central (23%) et de Kinshasa (12%).

En mars 2018, le BCNUDH a documenté 49 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire : une baisse importante par rapport au mois précédent (108 violations en février 2018). Loin de refléter une ouverture de l'espace démocratique, cette baisse s'explique davantage par une diminution des activités de la société civile, laquelle pourrait faire suite aux conséquences des menaces et intimidations persistantes depuis trois ans. Le nombre total de violations en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées au cours des trois premiers mois de 2018 (260 violations) correspond au nombre total de violations documentées en 2015, ainsi qu'à une augmentation de 46% par rapport au premier trimestre 2017 (177 violations). Les principaux auteurs présumés de ces violations sont, ce mois-ci, les autorités politico-administratives (33%), suivies par les militaires des FARDC (31%), et ont touché principalement les provinces du Maniema (10 violations) et du Nord-Kivu (neuf violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit

à la liberté de réunion pacifique (13 violations) et à la liberté et à la sécurité de la personne (12 violations). Les membres d'organisations de la société civile (20 victimes) restent particulièrement visés.

Du 14 au 22 mars 2018, le BCNUDH a organisé une mission d'enquête dans le territoire de Djugu (Ituri), dans le contexte de violences interethniques entre les communautés Hema et Lendu. Il ressort de la mission que, depuis décembre 2017, au cours de 56 incidents survenus dans les collectivités de Bahema-Nord, Walendu Tatsi, Walendu Djatsi, Walendu Pitsi, Bahema Banyuagi, Ndo Okebo et Mambisa, au moins 263 personnes, dont au moins 91 femmes, ont été tuées, 29 autres ont été blessées, et 120 localités et villages ont été pillés et détruits. La majorité des victimes est de l'ethnie Hema. L'équipe a par ailleurs identifié cinq sites probables de fosses communes à Blukwa Centre et Maze/Waliba. Depuis le 16 décembre 2017, plusieurs localités du territoire de Djugu, province de l'Ituri, sont en proie à une escalade de violences continues entre ces deux communautés. Ces divers incidents ont conduit à des déplacements massifs de populations vers Bunia, Aru, Mahagi et en Ouganda.

Le 19 mars 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MONUSCO ont publié conjointement le rapport sur le "Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République démocratique du Congo de janvier 2017 à janvier 2018". Ce rapport se réfère aux normes du droit international des droits de l'homme et aux normes nationales et internationales relatives à l'usage de la force par les agents d'application des lois, en particulier les principes de légalité, nécessité, proportionnalité, précaution et responsabilité, et souligne que l'utilisation illégale de la force a été systématiquement encouragée non seulement par le déploiement massif des forces de sécurité et de défense, en particulier des éléments des FARDC aux côtés des agents de la PNC pour dissuader ou réprimer les manifestants, mais aussi par le manque d'efforts en matière de lutte contre l'impunité pour situer les responsabilités. À la demande du gouvernement congolais, le rapport de la Commission mixte d'enquête mise en place à la suite des violations commises lors des manifestations du 31 décembre 2017 et du 21 janvier 2018 a été annexé en guise de commentaires et réponse.

En mars 2018, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins quatre militaires des FARDC et 10 agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC. Quatorze hommes et deux femmes ont été condamnés pour des atteintes aux droits de l'homme attribuables à des groupes armés.

En mars 2018, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 26 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, organisées par le BCNUDH ou conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires. Elles ont porté notamment sur les droits de l'homme et les libertés publiques en période électorale et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Au total, ces activités ont connu la participation de plus de 1.326 personnes, dont 39% de femmes.